

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

HOPITAL CENTRAL DE L'ARMEE

Dr Mohamed SEGHIR NEKKACHE

MISE EN DEMEURE N°01

La Société **MEDLANE S.A.S** sise à 12, Chemin des Joncs – 69570 Dardilly – France , titulaire du Contrat N°02/18 du 18/01/2018 portant **Fourniture d'instrumentation pour la chirurgie cardio-vasculaire** est mise en demeure pour non-respect des engagements contractuels en l'occurrence " non dépôt de la caution de bonne exécution", le titulaire de cet Contrat est tenu de déposer la caution en question dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Faute de quoi, il sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.